

France-Kourou: Repair and maintenance services of building installations

OJ S 9/2024 12/01/2024

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: CNES

Postal address: BP726

Town: KOUROU

NUTS code: FRY30 Guyane

Postal code: 97387

Country: France

E-mail: patrice.maurette@cnes.fr

Telephone: +33 594334539

Internet address(es):Main address: <http://www.cnes.fr>Address of the buyer profile: <https://marches.cnes.fr>**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://marches.cnes.fr>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://marches.cnes.fr>

Tenders or requests to participate must be submitted to the abovementioned address

I.4. Type of the contracting authority

Body governed by public law

I.5. Main activity

Other activity: Recherche-Développement Scientifique dans le domaine spatial

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Gestion Industrielle Site - Lots Energie, Climatisation et Entretien du domaine

II.1.2. Main CPV code

50700000 Repair and maintenance services of building installations

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Maintenance et exploitation des installations du Centre Spatial Guyanais pour les lots suivants

:

- Climatisation
- Energie
- Entretien du domaine

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for all lots

II.2. Description

II.2.1. Title

Gestion Industrielle Site - Lot Energie

Lot No: 1

II.2.2. Additional CPV code(s)

50700000 Repair and maintenance services of building installations

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FRY3 Guyane

Main site or place of performance: Kourou

II.2.4. Description of the procurement

Les principales tâches :

- Maintenance des installations existantes :
- Accompagner le renouvellement de l'installation
- Exploiter les installations et maximiser leur efficacité
- Alerter le CNES sur les rénovations et remplacements nécessaires.

Les contraintes opérationnelles :

- Le contractant devra mettre en place une organisation d'astreinte pendant la période d'exploitation.

- Pendant le compte à rebours du lancement, le contractant devra gérer la disponibilité permanente d'une équipe centrale de maintenance.

Périmètre technique (principales installations) Energie

- Réseau de distribution électrique haute tension (20 kV & 5,5 kV)
 - o Environ 200 km de lignes électriques enterrées
 - o Environ 40 km d'environ 54 pylônes métalliques, 160 portiques en béton portiques en béton
- Postes HT : environ 50 comprenant
 - o Environ 70 transformateurs HT,
 - o Environ 200 cellules HT.
 - o Environ 50 systèmes basse tension
- Production d'électricité
 - o 30 générateurs électriques installés sur 9 sites
 - o Environ 50 générateurs électriques mobiles
 - o Environ 80 UPS + 3 mobiles (puissance > 5 kVA) et environ 200 UPS de bureau.
 - o Environ 3500 batteries associées aux UPS.
- Foudre :
 - o Bâtiments : environ 8000
 - o Parkings et routes : environ 400 " classiques " et 80 solaires.

- fermes solaires
- 13 ascenseurs

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 72

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

Les options sont décrites dans le dossier de consultation au deuxième stade de la procédure

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Consultation européenne avec publication conformément aux articles L2500 et suivants du Code de la commande publique (consultation financée par les fonds de l'Agence Spatiale Européenne).

II.2. Description

II.2.1. Title

Gestion Industrielle Site - Lot Climatisation

Lot No: 2

II.2.2. Additional CPV code(s)

50700000 Repair and maintenance services of building installations

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FRY3 Guyane

II.2.4. Description of the procurement

Domaine technique CLIMATISATION

- 17 refroidisseurs
- 300 Split-Systems
- 300 centrales de traitement d'air
- 1300 ventilo-convecteurs
- 250 Panneaux électriques

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 72

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

Les options seront indiquées dans le dossier de consultation au deuxième stade de la procédure.

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Consultation européenne avec publication conformément aux articles L2500 et suivants du Code de la commande publique (consultation financée par les fonds de l'Agence Spatiale Européenne)

II.2. Description

II.2.1. Title

Gestion Industrielle Site - Lot Entretien du domaine

Lot No: 3

II.2.2. Additional CPV code(s)

50700000 Repair and maintenance services of building installations

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FRY3 Guyane

II.2.4. Description of the procurement

Champ d'application technique INFRASTRUCTURES

- 60 km de réseau d'approvisionnement en eau (eau potable, eau de traitement et réseau d'incendie)

- Réseau d'assainissement (30 stations d'épuration)

- 27 mâts, pylônes et tours (de 5 m à 100 m de hauteur)

- 25 ponts, trottoirs, passerelles et passages canalisés

- 500 000 m² de route, 30 km de piste d'atterrissage, 1 km de voie ferrée,

- Infrastructure portuaire (6 pontons, 3 quais, 3 cales)

-Terrassement et structure porteuse

- 90 000 m² de bâtiments techniques et administratifs

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 72

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

Les options seront dans les documents de consultations au deuxième stade de la procédure

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Consultation européenne avec publication conformément aux articles L2500 et suivants du Code de la commande publique (consultation financée par les fonds de l'Agence Spatiale Européenne)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

En application des articles L.2141-1 à 5 et L.2141-7 à 11 du CCP, le candidat doit à l'appui de sa candidature et,

conformément à l'article R.2143-3 du CCP, produire les justificatifs suivants :

- a) un document relatif au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat,
- b) une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux

articles et L.2141-1 à 5 et L.2141-7 à 11 du CCP et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1

à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. Cette déclaration est à fournir

par les candidats individuels, par chacun des membres d'un groupement candidat et le cas échéant, par les sous-traitants présentés.

Conformément aux articles R.2143-6 à 10 du CCP, le CNES accepte comme preuve suffisante :

1. Afin d'attester que le candidat n'est pas dans le cas prévu à l'article L.2341-1 du CCP : une simple déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner.

Ou, s'il est étranger

un extrait d'un registre pertinent ou, à défaut un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou

administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement ;

2. Afin d'attester que le candidat n'est pas dans le cas prévu à l'article L.2141-2 du CCP : les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant que les déclarations leur

incombant en matière fiscale et sociale ont été effectuées et du paiement des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles.

Ou, s'il est étranger

un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement ;

3. Afin d'attester que le candidat n'est pas dans le cas prévu par l'article L.2141-3 du CCP : un extrait K, ou un

extrait K bis, ou un extrait D1

Ou, s'il est étranger

un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine

ou d'établissement ;

Le cas échéant le candidat produit les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7, ou

D.8254-2 à D.8254-5 du Code du Travail ;

Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le CNES peut obtenir

par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel

5 / 9

ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les

informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès en soit gratuit.

Le CNES vérifie les conditions de participation des candidats conformément aux modalités prévues à l'article

R.2144-1 à 7 du CCP.

NB - Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si

elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

En application des articles L.2141-1 à 5 et L.2141-7 à 11 du CCP, le candidat doit à l'appui de sa candidature et,

conformément à l'article R.2143-3 du CCP, produire les justificatifs suivants :

a) un document relatif au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat,

b) une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux

articles et L.2141-1 à 5 et L.2141-7 à 11 du CCP et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1

à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. Cette déclaration est à fournir

par les candidats individuels, par chacun des membres d'un groupement candidat et le cas échéant, par les

sous-traitants présentés.

Conformément aux articles R.2143-6 à 10 du CCP, le CNES accepte comme preuve suffisante :

1. Afin d'attester que le candidat n'est pas dans le cas prévu à l'article L.2341-1 du CCP :

une simple déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner.

Ou, s'il est étranger un extrait d'un registre pertinent ou, à défaut un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement ;

2. Afin d'attester que le candidat n'est pas dans le cas prévu à l'article L.2141-2 du CCP : les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant que les déclarations leur incombant en matière fiscale et sociale ont été effectuées et du paiement des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles.

Ou, s'il est étranger un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement ;

3. Afin d'attester que le candidat n'est pas dans le cas prévu par l'article L.2141-3 du CCP : un extrait K, ou un extrait K bis, ou un extrait D1

Ou, s'il est étranger un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement ;

Le cas échéant le candidat produit les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7, ou D.8254-2 à D.8254-5 du Code du Travail ;

Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le CNES peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel

5 / 9

ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès en soit gratuit.

Le CNES vérifie les conditions de participation des candidats conformément aux modalités prévues à l'article R.2144-1 à 7 du CCP.

NB - Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations

6 / 9

de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Le pouvoir adjudicateur acceptera toutefois d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;
- Certificats de qualifications professionnelles. Le pouvoir adjudicateur dans ce cas précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;

— Présentation de la maîtrise et du savoir-faire dans le domaine du marché ainsi que d'une liste des travaux/ services exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

- Capacité de management, de mener des études d'ingénierie, de gestion technique et financière de projet, de conseils selon les situations rencontrées et retour d'expérience, d'assurance qualité et de contrôle qualité ;
- Expérience dans un environnement type SEVESO II seuil haut avec une forte contrainte opérationnelle (planification fine des opérations et des activités industrielles type productions, opérations dangereuses, lancement de fusées...) et des créneaux d'intervention courts serait un plus ;

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Competitive procedure with negotiation

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.5. Information about negotiation

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 16/02/2024 Local time: 11:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 8 (from the date stated for receipt of tender)

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif

Postal address: 7 rue Schoelcher BP 5030

Town: CAYENNE

Postal code: 97305

Country: France

E-mail: greffe.ta-cayenne@juradm.fr

Telephone: +33 594254970

Internet address: <http://cayenne.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2. Body responsible for mediation procedures

Official name: Greffe du Tribunal administratif

Postal address: 7 rue Schoelcher BP 5030

Town: CAYENNE

Postal code: 97305

Country: France

E-mail: greffe.ta-cayenne@juradm.fr

Telephone: +33 594254970

Internet address: <http://cayenne.tribunal-administratif.fr>

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif

Postal address: 7 rue Schoelcher BP 5030
Town: CAYENNE
Postal code: 97305
Country: France
E-mail: greffe.ta-cayenne@juradm.fr
Telephone: +33 594254970
Internet address: <http://cayenne.tribunal-administratif.fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

09/01/2024